



Paris, le 2 septembre 2011

Note d'information n° 2011-13

Aux Présidents d'UDOGEC et UROGEC
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents des UDOGEC et UROGEC

Objet : Formation professionnelle : OPCA de référence

Madame, Monsieur,

Deux accords ont été signés le 27 juin dernier organisant, pour l'avenir, la formation professionnelle dans la branche :

- l'Accord national interbranches sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle continue dans l'enseignement privé sous contrat (voir note d'info 2011-14)
- l'Accord de désignation d'OPCALIA comme OPCA de l'interbranches.

En application de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009, le décret n°2010-1116 du 22 septembre 2010 a fixé un seuil de collecte minimal de 100 millions d'euros aux OPCA pour continuer à bénéficier d'un agrément.

L'OPCA EFP, actuel OPCA de notre Branche, n'atteint pas ce seuil permettant de maintenir son activité et son existence en l'état.

Les partenaires sociaux de la branche de l'enseignement privé sous contrat ont engagé des discussions et négociations de rapprochement avec plusieurs-organismes.

Le 27 juin dernier, ils ont désigné par accord collectif **OPCALIA** comme OPCA de référence¹.

Cette désignation est assortie de deux dispositions :

- la création d'une section paritaire professionnelle (SPP) spécifique pour le secteur de l'enseignement privé
- et la délégation des missions de gestion, d'information, de conseil et d'ingénierie à un opérateur paritaire de branche.

Ce nouveau dispositif fonctionnera sur les bases de celles de l'actuel OPCA EFP.

Nous comptons sur votre soutien dans l'application de ces nouvelles dispositions par les établissements.

Au cours de ce trimestre, un plan de communication sera établi par notre branche en lien avec l'OPCA EFP et OPCALIA visant à expliquer concrètement la « migration » dans la continuité vers ce nouvel opérateur.

Il vous sera adressé en avant première pour que vous puissiez venir en soutien auprès de vos adhérents.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire Général

¹ Il est joint à la présente et accessible sur le site www.fnogec.org